

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

IMMOD personne morale liée à Eric Hémar, Président Directeur Général / Administrateur

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : ID LOGISTICS GROUP

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 31 mai 2023

LIEU DE LA TRANSACTION : Euronext Paris

NATURE DE LA TRANSACTION : Souscription

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 282.4200 Euro

VOLUME : 295 420.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 282.4200 Euro

VOLUME : 295 420.0000

**TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS OU SUR UNE ATTRIBUTION
D'ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCES :** NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 02 juin 2023

COMMENTAIRES :

La société Immod est contrôlée par M Eric Hémar, Président Directeur Général et Administrateur d'ID Logistics Group. En date du 31 mai 2023, la société Immod (contrôlée par M. Eric Hémar) a apporté à ID LOGISTICS GROUP sa participation minoritaire dans la société Ficopar (holding détenant 100% d'ID Logistics SAS, laquelle porte l'ensemble des activités opérationnelles du groupe ID LOGISTICS GROUP) représentant environ 5,01% du capital de Ficopar Le traité d'apport a été conclu sur la base d'une valorisation des actions Ficopar apportées de 83.432.516,40 € et d'une rémunération par émission de 295.420 actions ID

LOGISTICS GROUP. Les termes et conditions de l'opération ont été soumis à un commissaire aux apports. L'opération repose sur une valeur de l'action ID LOGISTICS GROUP calculée sur la moyenne des cours de bourse de l'action sur les 90 derniers jours précédant la date de signature du traité d'apport (soit au 3 mai 2023).

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. En application du règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le droit d'accès et le cas échéant, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement des données personnelles des personnes physiques les concernant, peut être exercé par courrier à l'adresse suivante : AMF - Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; et via le formulaire « données personnelles » accessible sur le site internet de l'AMF. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL."